



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Bulletin académique

n° 677

du 31 août 2015

Sommaire

Division de l'Encadrement et des Personnels Administratifs et Techniques	
- Entretiens professionnels des personnels ATSS et ITRF et réductions d'ancienneté d'échelon : rappel 2014-2015	3
- Emploi vacant d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, agent comptable au lycée Pierre-Gilles de Gennes à Digne-les-Bains	4
Délégation Académique aux Relations Européennes, Internationales et à la Coopération	
- Programme individuel d'échanges scolaires franco-allemand au sein des partenariats académiques avec les Länder de Hambourg et de Basse-Saxe adossé au dispositif «Brigitte Sauzay» - Campagne 2016	7
- Office Franco-Allemand pour la Jeunesse - Programme «Brigitte Sauzay» d'échanges individuels d'élèves de moyenne durée entre la France et l'Allemagne - hors partenariats académiques	11
- OFAJ - Programme d'échanges Voltaire - Campagne 2016-2017	14
- Echanges franco-allemands - Projets-in / In-projekte, réseau des projets scolaires franco-allemands, interculturels, interdisciplinaires et innovants - Appel à projets pour l'année 2016	17
- Appel à candidature pour un poste de chargé(e) de mission international à la DAREIC (non déchargé)	21



Division de l'Encadrement et des Personnels Administratifs et Techniques

DIEPAT/15-677-916 du 31/08/2015

ENTRETIENS PROFESSIONNELS DES PERSONNELS ATSS ET ITRF ET REDUCTIONS D'ANCIENNETE D'ECHELON : RAPPEL 2014-2015

Destinataires : Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement public et responsables des services académiques

Dossier suivi par : Mme SAUVAGET, pour les AAE, SAENES, ADJAENES, personnels techniques (médicaux-sociaux), ATEE hors EPLE, contractuels en CDI - Mme CAMPION, pour les ITRF - Tel. : 04 42 91 72 26 - Fax : 04 42 91 70 06 - Mel.: ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Les campagnes 2014-2015 d'entretiens professionnels et de réductions d'ancienneté d'échelon des personnels ATSS et ITRF ont été mises en place par les circulaires rectorales publiées au bulletin académique n° 669 du 11 mai 2015.

L'échéance pour la transmission au rectorat :

- des comptes rendus d'entretien professionnel
- des fiches de proposition en vue de l'attribution de réduction d'ancienneté d'échelon

était fixée au 10 juillet 2015 au plus tard.

Les contrôles opérés à ce jour révèlent encore quelques comptes rendus et fiches de proposition manquants. C'est pourquoi je vous serais reconnaissant de bien vouloir vérifier qu'aucune anomalie ne subsiste pour ce qui vous concerne, et en cas d'oubli constaté, d'adresser les pièces réclamées à la DIEPAT du rectorat le plus tôt possible et au plus tard le **9 octobre 2015** en vous conformant aux dispositions des circulaires rectorales citées ci-dessus.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Gérard MARIN, Directeur des Relations et des Ressources Humaines



Division de l'Encadrement et des Personnels Administratifs et Techniques

DIEPAT/15-677-917 du 31/08/2015

EMPLOI VACANT D'ADMINISTRATEUR DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE, AGENT COMPTABLE AU LYCÉE PIERRE-GILLES DE GENNES A DIGNE-LES-BAINS

Destinataires : Mesdames et Messieurs les personnels du niveau de la catégorie A

Dossier suivi par : Mme BLANC - Gestionnaire des emplois fonctionnels et des personnels d'inspection - Tel. : 04 42 91 72 35 - Mel : caroline.blanc2@ac-aix-marseille.fr - Tel. secrétariat de la division : 04 42 91 72 26 - Fax. : 04 42 91 70 06 - Mel : ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

L'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, agent comptable au lycée Pierre-Gilles de Gennes à Digne-les-Bains (04) sera vacant à compter du 1^{er} avril 2016 avec nomination préalable en qualité de chargé de l'intérim des fonctions à compter du 1^{er} septembre 2015.

Cet emploi est ouvert aux personnels de catégorie A (et notamment aux attachés principaux d'administration de l'Etat, aux directeurs de service et aux attachés hors classe) qui sont invités à se reporter à la fiche de poste ci-jointe.

Les dossiers de candidature, constitués d'un CV, d'une lettre de motivation, et du dernier compte rendu d'entretien professionnel doivent être envoyés avant le 14 septembre 2015 par voie électronique uniquement aux adresses suivantes :

- ce.diepat@ac-aix-marseille.fr
- dominique.royer@ac-aix-marseille.fr
- chantal.kamarudin@ac-aix-marseille.fr

Un exemplaire devra être transmis parallèlement par la voie hiérarchique.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Gérard MARIN, Directeur des Relations et des Ressources Humaines

<u>Domaine d'activité</u>	ACADEMIES
<u>Type d'emploi</u> :	Administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en EPLE
<u>Intitulé de l'emploi</u> :	L'emploi d'AENESR, agent comptable du lycée Pierre-Gilles de Gennes à Digne-les-Bains (04) sera vacant au 01/04/2016, avec nomination préalable en qualité de chargé des fonctions à partir du 01/09/2015.
<u>Date de publication sur le site</u> :	
<u>Date de disponibilité</u> :	01/09/2015
<u>Implantation géographique</u> :	
<u>Académie</u> :	Aix-Marseille
<u>Ville</u> :	Digne-les-Bains
<u>Code postal</u> :	04000
<u>Environnement de l'emploi</u> :	Poste logé par nécessité absolue de service Type F4 Gestion matérielle et financière d'un lycée général et technologique de 630 élèves (avec 500 demi-pensionnaires et 240 internes) de la seconde à la licence professionnelles (2BTS et 2 licences professionnelles). Lycée à dominante scientifique et technologique. Accompagnement fort de la politique pédagogique Relation partenariale avec le conseil régional PACA.
<u>Description de la fonction</u> :	Comptabilité générale du lycée, du GRETA et de 3 collèges rattachés. Agent comptable chargé de la mutualisation des paies, pour l'ensemble du département des Alpes-de-Haute-Provence, des assistants d'éducation et des contrats aidés des 1 ^{er} et 2 nd degré. Recettes nettes 2014 du groupement (fonctionnement) : 12 079 593 € Gestion et animation quotidienne de l'équipe d'intendance (4 dont 1 attaché d'administration) et de l'équipe des 18 agents régionaux des lycées. Gestion administrative des contrats aidés du 1er degré de l'ensemble du département. Pilotage administratif GRH et financier renforcé GRETA des Alpes-de-Haute-Provence, en cours de stabilisation financière (2 541 552€de CA en 2014).
<u>Précisions particulières relatives au poste</u> :	1) ATTENTION : la désignation sera effectuée dans un premier temps pour la période du 1 ^{er} septembre 2015 au 31 mars 2016 en qualité de chargé des fonctions d'AENESR, agent comptable (et de gestionnaire matériel) du lycée. Le détachement dans l'emploi ne pourra intervenir qu'à compter du 1 ^{er} avril 2016, avec les mêmes conditions d'exercice des fonctions. 2) Cet emploi doté de l'échelonnement indiciaire brut 801 – 1015 est éligible au régime indemnitaire de la prime de fonctions et de résultats (PFR) et ouvre droit à une NBI de 38 points.

Peuvent être nommés dans un emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche : 1° Les fonctionnaires des corps recrutés par la voie de l'École nationale d'administration ; 2° les fonctionnaires nommés dans un emploi de secrétaire général d'académie ; 3° les fonctionnaires nommés dans un emploi de directeur général des services, dans un emploi de directeur adjoint ou sous-directeur du Centre national des œuvres universitaires et scolaires, dans un emploi de directeur du Centre régional des œuvres universitaires et scolaires ; 4° les directeurs de service ayant accompli au moins dix ans de service effectif en catégorie A et ayant atteint au moins le 5^{ème} échelon de ce grade ; 5° les fonctionnaires civils appartenant à un corps ou un grade d'emploi de la catégorie A, ou de même niveau, dont l'indice brut terminal est au moins égal à l'indice brut 966, ayant accompli dix ans au moins de services effectifs dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de catégorie A ou de même niveau et ayant atteint au moins l'indice brut 705.

Procédure à suivre pour candidater :

Les dossiers de candidature, constitués d'un CV, d'une lettre de motivation, de la copie du dernier arrêté de promotion et du dernier compte-rendu d'entretien professionnel doivent parvenir au plus tard dans les 15 jours qui suivent la présente publication, selon les indications suivantes :

- l'original doit être expédié directement à Monsieur le recteur de l'académie d'Aix-Marseille à l'adresse suivante : Place Lucien Paye, 13621 Aix-en-Provence Cedex 1, mail : ce.drrh@ac-aix-marseille.fr

- un double devra être envoyé au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, DGRH, bureau des emplois fonctionnels et des carrières dgrh-e-1-2@education.gouv.fr, ainsi qu'à l'adresse ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Personnes à contacter : monsieur Jean-François LECOMTE, proviseur, tel : 04.92.36.71.90. ou madame Chantal KAMARUDIN au rectorat, tel : 04.42.91.72.88.



Délégation Académique aux Relations Européennes, Internationales et à la Coopération

DAREIC/15-677-316 du 31/08/2015

PROGRAMME INDIVIDUEL D'ÉCHANGES SCOLAIRES FRANCO-ALLEMAND AU SEIN DES PARTENARIATS ACADEMIQUES AVEC LES LÄNDER DE HAMBOURG ET DE BASSE-SAXE ADOSSE AU DISPOSITIF «BRIGITTE SAUZAY» - CAMPAGNE 2016

Destinataires : Messieurs les Inspecteurs d'Académie, Directeurs Académiques des Services de l'Éducation Nationale - Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs Pédagogiques Régionaux - Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Éducation Nationale - Mesdames et Messieurs les Chefs d'Établissements - Mesdames et Messieurs les Chefs de Division

Dossier suivi par : Mme HANVIC - Tel : 04 42 95 29 77 - Fax : 04 42 95 29 74 - Mel : marie-pierre.hanvic@ac-aix-marseille.fr

Dans le cadre des conventions de partenariat signées avec la ville hanséatique de Hambourg le 14 juillet 2005 et avec le Land de Basse-Saxe le 4 décembre 2009 l'académie propose aux élèves germanistes des échanges individuels de 12 semaines (nouvelles directives de l'OFAJ depuis le 1^{er} janvier 2012). Sont concernés particulièrement tous les élèves de la 4^{ème} à la seconde ayant un minimum de deux ans d'apprentissage de l'allemand. Les élèves devront avoir 14 ans révolus le jour du départ en Allemagne.

Les élèves de troisième, candidats au diplôme national du brevet pour la session 2016 pourront, s'ils le souhaitent, passer les épreuves de l'examen, **dans leur académie d'origine**, lors de la **session de rattrapage en septembre**. Ils devront en avoir fait la demande auprès du chef d'établissement avant leur départ afin que ce dernier prenne toutes les dispositions nécessaires. En ce qui concerne l'épreuve orale d'histoire des arts qui fait partie des composantes obligatoires pour l'obtention du diplôme et qui se passe dans l'établissement scolaire, il conviendra de veiller à ce que les élèves puissent passer cette épreuve avant leur départ à l'étranger. À défaut, ils pourront passer l'épreuve écrite en septembre. De même, leur livret personnel de compétences devra être renseigné dans le temps imparti afin que la maîtrise des connaissances et compétences du socle commun, également nécessaire à l'obtention du diplôme, puisse être attestée en connaissance de cause.

Les élèves voyageront en groupe avec un accompagnement adulte et seront accueillis :

- par les familles et les établissements du Land de Hambourg candidats du 1^{er} avril 2016 au 2 juillet 2016,
- par les familles et les établissements candidats du Land de Basse-Saxe du 1^{er} avril 2016 au 24 juin 2016.

En retour, en réciprocité,

- les élèves allemands du Land de Hambourg seront accueillis par les familles et les établissements de l'académie du 10 septembre 2016 au 10 décembre 2016,
- les élèves allemands du Land de Basse-Saxe seront accueillis par les familles et les établissements de l'académie du 10 septembre 2016 au 3 décembre 2016.

Procédure de candidature :

Du 1er septembre au 12 octobre 2015 et quelle que soit la destination, tous les élèves postulants devront s'inscrire en ligne sur les deux applications partenaires aux adresses suivantes :

www.auslandsprogramme.hamburg.de/ac-aix-mrs-sauzay

http://3080.nibis.de/austausch_frankreich/index.php?L=0

Avant de renseigner le dossier de candidature, il est conseillé aux élèves, aux familles et aux professeurs de prendre connaissance du cahier des charges de l'inscription et d'imprimer les consignes :

- pour Hambourg les consignes sont indiquées au sein de l'application,
- pour Basse-Saxe les consignes sont jointes en annexe.

Les informations fournies par les familles demeurent strictement confidentielles et permettent de former les binômes par affinités.

Présentation et réception à la DAREIC des dossiers de candidatures :

Les 3 exemplaires du dossier de candidatures (pour les deux Länder) dûment renseignés, datés et signés (parents, élèves, chef d'établissement), accompagnés de la recommandation de l'établissement scolaire sont à :

- présenter non agrafés dans trois sous chemises
- renvoyer par le chef d'établissement à la DAREIC à l'attention de Marie-Pierre Hanvic pour le 19 octobre 2015, délai de rigueur.

Les dossiers de candidatures qui seront reçus à la DAREIC sont considérés comme validés par les chefs d'établissement.

Dates des résultats et informations de la création des binômes aux parents et établissements scolaires :

- pour le Land de Hambourg : à partir du 8 décembre 2015
- pour le Land de Basse-Saxe : à partir du 13 décembre 2015

Les établissements et les familles concernés recevront pour chaque candidat retenu le formulaire rempli par son correspondant allemand.

Après l'échange, les élèves doivent rédiger un compte rendu de leur séjour d'un minimum de deux pages (format A4), qui mentionne notamment : l'appréciation générale sur le séjour, sur l'accueil dans la famille et dans l'établissement allemand, des indications sur les découvertes les plus marquantes, les progrès linguistiques et interculturels et éventuellement les problèmes rencontrés.

Une subvention forfaitaire pour frais de voyage – peut être accordée par l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse dans le cadre du programme Brigitte Sauzay. Les modalités d'inscription en ligne à cette subvention seront communiquées aux familles lors des résultats de la création des binômes.

Aspects pédagogiques :

a- critères de choix pour les candidatures : les équipes pédagogiques et le chef d'établissement veilleront à vérifier :

-le niveau des résultats des élèves, afin de leur permettre, après leur séjour à l'étranger, de réintégrer sans difficultés particulières le cursus normal de leurs études, sachant que les élèves **qui auront fait le choix de cette mobilité ne devront en conséquence pas être pénalisés dans leur parcours scolaire malgré les différences entre les programmes et les méthodes de travail en vigueur dans chacun des deux pays.**

-leur aptitude à s'adapter et motivation à un nouvel environnement scolaire et familial ;

-l'affinité de leurs goûts et centres d'intérêts ;

-les conditions d'accueil familial et les activités extra scolaires envisagées.

Il est recommandé aux professeurs d'allemand des classes de 2^{nde} de bien vouloir prendre l'attache de leurs collègues du collège avant de valider les candidatures présentées par leurs élèves.

b- suivi pédagogique :

-l'établissement d'accueil coopère avec l'établissement d'origine en vue d'élaborer un programme pédagogique qui tienne compte du niveau, des besoins individuels et des souhaits de l'élève concerné ;

-les élèves doivent avoir un niveau en allemand leur permettant de s'orienter et de communiquer plus facilement, surtout au début, avec la famille et au sein de l'établissement ;

-le succès de l'échange tient pour une grande part au soutien pédagogique dont bénéficie l'élève durant son séjour auprès de l'établissement d'accueil en accord avec l'établissement d'origine ;

-ce programme pédagogique doit préciser plus particulièrement dans quelles matières et dans quel groupe de travail l'élève participe aux cours.

Dans toute la mesure du possible, l'élève suit les mêmes cours que son partenaire.

Il est important que les enseignants fassent participer activement les élèves par des exposés, par des questions et par une évaluation individuelle.

L'élève accueilli doit trouver pleinement sa place dans le dispositif pédagogique et dans la classe. Le rôle du professeur tuteur est en conséquence primordial pour l'intégration de l'élève accueilli tant dans la classe qu'au sein de l'établissement.

A la fin de son séjour, l'élève reçoit un rapport concerté par l'équipe pédagogique et validé par le chef d'établissement, dans lequel sont évaluées sa participation aux différents enseignements et son intégration dans la communauté scolaire.

Conseils pour remplir le dossier de candidature :

Le dossier de candidature joue un rôle essentiel dans le choix du futur correspondant, déterminant pour la réussite de l'échange qui engagera le candidat pour deux trimestres d'échange. Il est destiné à définir le profil du candidat de la façon la plus précise possible pour permettre le choix le plus adapté d'un correspondant. Les informations doivent être sincères et sont tenues confidentielles.

NB : Dans le cas où le nombre des élèves de l'académie, candidats à l'échange, serait supérieur au nombre de dossiers de candidatures présentés par les deux Länder Hambourg et Basse-Saxe, les établissements de l'académie ayant un ou plusieurs établissements partenaires allemands s'efforceront de les solliciter afin que leurs élèves ayant fait acte de candidature puissent mener à bien leur projet de mobilité « Sauzay ». Dans ce cas, les familles concernées, en lien avec les établissements et familles d'accueil, devront veiller à organiser voyage et séjour de manière individuelle.

En conséquence, les équipes pédagogiques sont invitées de bien vouloir informer les élèves et les familles de l'ensemble de ces dispositions.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Didier LACROIX, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

ANNEXE

Programme Sauzay 2016
dans le cadre du
Partenariat académique avec le Land de Basse Saxe
**Procédure pour la saisie en ligne du dossier de candidature
du 1er septembre 2015 jusqu'au 12 octobre 2015**

Lien de l'application en ligne pour saisir le dossier de candidature :
http://3080.nibis.de/austausch_frankreich/index.php?L=0

Une fois la connexion établie :

-cliquer sur le drapeau français (se trouve dans le bandeau bleu en haut de la page)

-cliquer sur le crayon (à gauche de la page) pour accéder au dossier de candidature

-l'élève avec ses parents doit saisir le dossier de candidature :

les éléments portés dans ce dossier doivent correspondre au profil du candidat. Ce sont ces informations qui permettront la création du binôme avec un élève allemand.

Tous les items doivent être renseignés (si pas d'éléments il convient d'indiquer : néant)

A l'étape n° 2, il faut être en mesure de télécharger une photo d'identité couleur.

**L'application vous permet avant de valider votre saisie de faire des modifications.
Egalement avant de valider, il convient d'imprimer votre dossier de candidature ainsi que le document concernant l'avis de votre établissement scolaire.**

Dès lors, il conviendra de remettre ce dossier, en 3 exemplaires non agrafés et positionnés dans 3 sous-chemises à votre professeur d'allemand, qui devra ainsi que le chef d'établissement, y apposer leur recommandation.

Le chef d'établissement devra faire parvenir pour le 19 octobre 2015 au plus tard ce dossier à l'adresse suivante :

Rectorat de l'Académie d'Aix-Marseille
DAREIC à l'attention de Marie-Pierre Hanvic
Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence Cedex 1

Les services académiques vérifieront la création des binômes proposés par nos homologues de Basse-Saxe, après cette validation l'élève recevra (à partir du 13 décembre 2015) sur son adresse électronique le code de son partenaire ; il pourra alors se rendre à nouveau sur l'application à la rubrique « code partenaire » saisir ce code et l'envoyer comme indiqué pour avoir connaissance du profil du correspondant attribué.

Rappel des dates des séjours :

Les élèves français séjourneront en Basse-Saxe du 1er avril 2016 au 24 juin 2016

Les élèves allemands séjourneront dans l'académie d'Aix-Marseille du 10 septembre 2016 au 3 décembre 2016.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez prendre contact avec la Délégation académique aux relations européennes, internationales et à la coopération auprès de :
marie-pierre.hanvic@ac-aix-marseille.fr

■ conseil : adresse électronique utilisée normalement par l'élève : les parents sont vivement invités à vérifier avec leur enfant les informations qui seront adressées sur celle-ci.



Délégation Académique aux Relations Européennes, Internationales et à la Coopération

DAREIC/15-677-317 du 31/08/2015

OFFICE FRANCO-ALLEMAND POUR LA JEUNESSE - PROGRAMME «BRIGITTE SAUZAY» D'ÉCHANGES INDIVIDUELS D'ÉLÈVES DE MOYENNE DURÉE ENTRE LA FRANCE ET L'ALLEMAGNE - HORS PARTENARIATS ACADEMIQUES

Référence : BO spécial n° 3 du 7 mai 2015

Destinataires : Messieurs les Inspecteurs d'Académie, Directeurs Académiques des Services de l'Éducation Nationale - Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs Pédagogiques Régionaux - Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Éducation Nationale - Mesdames et Messieurs les Chefs d'Établissements - Mesdames et Messieurs les Chefs de Division

Dossier suivi par : Mme HANVIC - Tel : 04 42 95 29 77 - Fax : 04 42 95 29 74 - Mel : marie-pierre.hanvic@ac-aix-marseille.fr

BO spécial n° 3 du 7 mai 2015 : lien :

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=88421

Depuis 1989, l'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ) soutient, en étroite coopération avec les Rectorats et les autorités scolaires allemandes, un programme d'échanges individuels de moyenne durée entre la France et l'Allemagne. Les élèves de la 4^{ème} à la 1^{ère} ayant un minimum de deux ans d'apprentissage de l'allemand peuvent ainsi se rendre en Allemagne dans le cadre du programme « Brigitte Sauzay », lien : <http://www.ofaj.org/programme-brigitte-sauzay>

Les élèves de troisième, candidats au diplôme national du brevet pour la session 2016 pourront, s'ils le souhaitent, passer les épreuves de l'examen, **dans leur académie d'origine**, lors de la **session de rattrapage en septembre**. Ils devront en avoir fait la demande auprès du chef d'établissement avant leur départ afin que ce dernier prenne toutes les dispositions nécessaires. En ce qui concerne l'épreuve orale d'histoire des arts qui fait partie des composantes obligatoires pour l'obtention du diplôme et qui se passe dans l'établissement scolaire, il conviendra de veiller à ce que les élèves puissent passer cette épreuve avant leur départ à l'étranger. À défaut, ils pourront passer l'épreuve écrite en septembre. De même, leur livret personnel de compétences devra être renseigné dans le temps imparti afin que la maîtrise des connaissances et compétences du socle commun, également nécessaire à l'obtention du diplôme, puisse être attestée en connaissance de cause.

Les élèves sont invités à régler toutes ces questions avec le chef d'établissement et l'équipe enseignante bien avant leur départ.

Déroulement de l'échange

L'échange est basé sur le principe de réciprocité. Les participants séjournent pendant trois mois consécutifs (soit 84 jours) dans le pays partenaire. Uniquement les élèves scolarisés en 4^{ème} au moment de leur séjour en Allemagne peuvent réduire la durée du séjour à minimum 2 mois consécutifs, cela ne diminue pas pour autant la durée de réception de l'élève allemand en France. Durant la période de l'échange, l'élève est hébergé dans la famille de l'élève partenaire et fréquente le

même établissement scolaire que ce dernier pendant au moins six semaines.
Le choix des dates de l'échange est du ressort des participants et des établissements scolaires.
L'accueil de l'élève allemand par la famille française peut se faire avant ou après le séjour de l'élève français en Allemagne.

Comment organiser l'échange ?

1. Trouver un correspondant

La recherche d'un partenaire allemand est à entreprendre directement par l'élève intéressé avec l'appui de son école et de sa famille. Trois démarches différentes peuvent être envisagées :

- Dans le cas où il existe déjà un partenariat entre deux établissements, les échanges individuels d'élèves peuvent se dérouler dans ce cadre.
- S'il n'y pas d'appariement scolaire ni d'accord spécifique de l'académie, les élèves peuvent consulter et déposer une petite annonce sur le site internet de l'OFAJ dans la rubrique « petites annonces » [ici](#).
- Dans le cas des partenariats académiques, voir note de service spécifique.

2. Faire valider l'échange par son chef d'établissement

Le chef d'établissement et le(s) professeur(s) concerné(s) décident ensemble de la participation à l'échange.

Le dossier d'échange doit être imprimé en 4 exemplaires, rempli, signé par la famille et l'établissement scolaire d'origine, vous pouvez le télécharger en cliquant [ici](#). 2 exemplaires doivent être conservés par la famille et l'établissement d'origine et 2 exemplaires doivent être envoyés à la famille d'accueil, elle en fera suivre un exemplaire à l'établissement d'accueil. Ce dossier a pour but de faciliter la communication avec les différents acteurs de l'échange. Les professeurs-tuteur et les rectorats d'académie peuvent également en demander une copie.

3. Demande de subvention OFAJ

Une subvention forfaitaire pour frais de voyage peut être accordée par l'OFAJ, en fonction des crédits dont il dispose, et si les conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- l'échange revêt un caractère effectif de réciprocité
- la durée du séjour de l'élève et de celui de son correspondant dans le pays partenaire est : d'une durée minimale de 3 mois consécutifs (soit 84 jours dont 6 semaines au moins de scolarité); les élèves qui lors de leur séjour dans le pays partenaire sont scolarisés en 4ème (8. Klasse) peuvent réduire la durée à 2 mois s'ils le souhaitent.
- la durée minimale selon le niveau de classe doit être respectée par les deux acteurs de l'échange même si les deux séjours ne sont pas d'une durée égale.

La demande de subvention se fait en ligne via notre plateforme en cliquant [ici](#). Pour des raisons de sécurité, l'utilisation de cette plateforme nécessite la création d'un compte au nom de l'élève avec une adresse valide et régulièrement consultée, cela peut être celle des parents. Pour la création de ce compte, vous devez lire et accepter le règlement concernant la protection des données personnelles et les conditions générales d'utilisation.

Une fois toutes les informations remplies, vous pourrez imprimer votre demande de subvention qui devra être signée par le représentant légal de l'élève, l'élève lui-même et le chef d'établissement puis retournée à l'OFAJ avec les conditions de participation signées par la famille. Cet envoi doit se faire par la plateforme minimum 1 mois avant le départ de l'élève demandant la subvention.

Les demandes de subvention non transmises dans le délai indiqué ne pourront être prises en compte. Une copie de la demande de subvention est à envoyer également à la DAREIC.

La subvention aux frais de voyage attribuée par l'OFAJ n'est versée qu'après le séjour. Les justificatifs suivants doivent être transmis par la plateforme dans un délai d'un mois après le retour de l'élève demandeur :

Un compte rendu de son échange de deux pages minimum, en allemand et/ou en français (format PDF, 2Mo max.)

Une attestation de scolarité de l'établissement allemand signée et tamponnée indiquant les dates de scolarisation dans l'école (format PDF, 2Mo max.)

Une copie du rapport et de l'attestation de scolarité est à envoyer également à la DAREIC.

En conséquence, les équipes pédagogiques sont invitées de bien vouloir informer les élèves et les familles de l'ensemble de ces dispositions.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Didier LACROIX, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille



Délégation Académique aux Relations Européennes, Internationales et à la Coopération

DAREIC/15-677-318 du 31/08/2015

OFAJ - PROGRAMME D'ÉCHANGES VOLTAIRE - CAMPAGNE 2016-2017

Référence : BO spécial n° 3 du 7 mai 2015

Destinataires : Messieurs les Inspecteurs d'Académie, Directeurs Académiques des Services de l'Education Nationale - Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs Pédagogiques Régionaux - Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Education Nationale - Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissements - Mesdames et Messieurs les Chefs de Division

Dossier suivi par : Mme HANVIC - Tel : 04 42 95 29 77 - Fax : 04 42 95 29 74 - Mel : marie-pierre.hanvic@ac-aix-marseille.fr

BO spécial n° 3 du 7 mai 2015 : lien :

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=88421

1. Durée

Le programme Voltaire permet à des jeunes français et allemands d'effectuer en tandem un séjour de **six mois** dans le pays partenaire. Le programme étant fondé sur la réciprocité, le séjour a lieu de manière consécutive dans la famille des deux participants. Pour les participants français, le séjour en Allemagne a lieu du début du mois de mars au mois d'août 2016. Les participants allemands séjournent en France du début du mois de septembre 2016 au mois de février 2017. Les élèves sont accueillis par la famille de leur correspondant et suivis par un professeur de l'établissement d'accueil chargé de veiller au bon déroulement de leur scolarité et de leur séjour.

2. Élèves concernés

Le programme Voltaire s'adresse aux élèves de seconde des lycées d'enseignement général, technologique et professionnel (élèves sous statut scolaire) qui étudient l'allemand en LV1 ou LV2 et possèdent un niveau satisfaisant dans cette langue. Cet échange est également ouvert aux élèves de troisième satisfaisant aux mêmes conditions.

3. Préparation et suivi

Le chef d'établissement organise un entretien avec l'élève et, dans la mesure du possible, il rencontre les parents afin de s'assurer de la motivation de l'élève et de sa famille. Il émet un avis sur la candidature. Le chef d'établissement est invité à consulter la foire aux questions mise en ligne par la Centrale Voltaire : <http://centre-francais.de/echange-scolaire/foire-aux-questions>

L'établissement d'origine s'assure que les informations relatives à la scolarité de l'élève en Allemagne sont transmises par l'établissement allemand dans les délais. Afin de faciliter la coordination entre les deux établissements, il est également recommandé d'utiliser le formulaire d'évaluation mis à disposition par l'Ofaj sur son site : www.dfjw.org/sites/default/files/Bewertungsbogen_Voltaire_2010.pdf

L'équipe pédagogique d'accueil y recense les principaux enseignements suivis par l'élève lors de son séjour. Ces informations précises sur le niveau de l'élève seront utilisées par le conseil de classe de l'établissement d'origine pour délibérer sur l'orientation de l'élève et son admission en classe supérieure.

Le programme Voltaire a fait l'objet d'une étude-évaluation consultable sur : http://www.ofaj.org/sites/default/files/texte_travail_23_fr.pdf

4. Modalités de candidature

La fiche de candidature doit être renseignée en ligne (<http://programme-voltaire.xialys.fr>) puis imprimée et jointe aux autres pièces du dossier.

Le dossier de candidature, établi en trois exemplaires, est remis au chef d'établissement **au plus tard le 6 novembre 2015**.

Il comporte :

- **la fiche de candidature** dûment renseignée et comprenant l'accord parental ou du représentant légal et l'avis circonstancié de l'équipe pédagogique et du chef d'établissement ;
- une **lettre de motivation** de l'élève, rédigée **en français**, à l'attention de son chef d'établissement ;
- un **courrier en allemand**, destiné au futur partenaire et à sa famille, dans lequel le candidat se présente de façon personnelle et détaillée, et expose les motivations qui l'incitent à partir en Allemagne pendant six mois et à accueillir en retour un jeune d'Allemagne ;
- au minimum **6 photos** présentant la famille du candidat, son lieu de résidence, son lycée, ses activités préférées ainsi que tout autre élément propre à éclairer sa personnalité et ses goûts et intérêts personnels ou son cadre de vie ; les photos sont collées ou imprimées sur une ou plusieurs feuille(s) de format A 4 ;
- une **lettre de motivation** rédigée par le ou les parents, ou le représentant légal, du candidat, décrivant la famille et exposant la conception qu'elle se fait de l'échange (cette lettre peut être rédigée en français) ;
- une copie des **deux derniers bulletins scolaires** de l'année précédente (classe de troisième ou de quatrième pour les élèves de troisième) ;
- une **lettre de recommandation** d'un professeur de l'année précédente (facultatif).

Tout dossier incomplet sera refusé.

Le chef d'établissement remet le dossier **impérativement pour le 18 novembre 2015** au délégué académique aux relations européennes et internationales et à la coopération (Dareic).

Après analyse des dossiers, la Dareic et les corps d'inspection classent en commun les candidatures. Les dossiers retenus et la liste des candidats sont adressés à la Centrale Voltaire à laquelle l'Ofaj a délégué la gestion administrative du programme, à l'adresse suivante :

Centre Français de Berlin, Centrale Voltaire, Müllerstraße 74, D - 13349 Berlin.

La date limite de réception des candidatures par la Centrale Voltaire est fixée **impérativement au 1er décembre 2015**.

La sélection des candidats s'effectue au début du mois de janvier 2016. Le candidat et sa famille sont informés à la fin du mois de janvier 2016 par courrier. La participation au programme Voltaire est conditionnée par le niveau scolaire et la motivation de l'élève ainsi que par le nombre de candidats allemands.

5. Financement

La participation au programme n'entraîne pas de frais d'adhésion. La réciprocité de l'accueil permet cette gratuité. Les élèves participant au programme Voltaire peuvent effectuer une demande de subvention auprès de l'Ofaj. Celle-ci leur est accordée par la Centrale Voltaire dans les limites fixées par les directives de l'Ofaj et après réception des deux comptes rendus d'échange. Elle comprend une bourse de 250 € pour les dépenses d'ordre culturel et une subvention pour frais de transport selon la grille figurant dans les directives de l'Ofaj (double taux).

Cette grille est consultable à l'adresse suivante : <http://www.Ofaj.org/sites/default/files/Pages de Directives-2.pdf>

Fiche de candidature en ligne : <http://programme-voltaire.xialys.fr>

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Didier LACROIX, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille



Délégation Académique aux Relations Européennes, Internationales et à la Coopération

DAREIC/15-677-319 du 31/08/2015

ECHANGES FRANCO-ALLEMANDS - PROJETS-IN / IN-PROJEKTE, RESEAU DES PROJETS SCOLAIRES FRANCO-ALLEMANDS, INTERCULTURELS, INTERDISCIPLINAIRES ET INNOVANTS - APPEL A PROJETS POUR L'ANNEE 2016

Référence : BO spécial n° 3 du 7 mai 2015

Destinataires : Messieurs les Inspecteurs d'Académie, Directeurs Académiques des Services de l'Education Nationale - Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs Pédagogiques Régionaux - Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Education Nationale - Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissements - Mesdames et Messieurs les Chefs de Division

Dossier suivi par : Mme HANVIC - Tel : 04 42 95 29 77 - Fax : 04 42 95 29 74 - Mel : marie-pierre.hanvic@ac-aix-marseille.fr

BO spécial n° 3 du 7 mai 2015 : lien :

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=88421

Le programme Projets-IN/réseau des projets scolaires franco-allemands, interculturels, interdisciplinaires et innovants, anciennement « réseau des projets scolaires franco-allemands », a été créé conjointement par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (MENESR) et la conférence permanente des ministres de l'éducation des Länder (KMK) en coopération avec l'Office franco-allemand pour la jeunesse (Ofaj) dans le cadre du programme de coopération et de développement du réseau des filières bilingues à profil franco-allemand.

L'objectif de ce programme est de promouvoir les échanges de classes par la mise en œuvre d'une pédagogie innovante, interdisciplinaire et interculturelle de projet dans un contexte franco-allemand.

1. Conditions de participation

Peuvent répondre au présent appel à projets les établissements scolaires français du second degré (premier ou second cycle) qui remplissent simultanément les deux conditions suivantes :

a) L'établissement scolaire a un établissement partenaire en Allemagne avec lequel il constitue un tandem dont **au moins l'un des deux membres** propose un apprentissage intensif de la langue du pays partenaire.

- Si l'établissement scolaire français a une section européenne ou internationale d'allemand, une section Abibac ou bien s'il est lycée franco-allemand, il peut former un tandem avec tout établissement scolaire en Allemagne.

- Si l'établissement scolaire français n'offre pas d'enseignement spécifique de l'allemand, il doit former un tandem franco-allemand avec un établissement à filière bilingue de français, avec un établissement à filière Abibac, ou encore avec un établissement enseignant le français dès la 5e classe.

Le partenariat entre établissements peut s'inscrire dans le cadre d'un appariement existant ou être créé spécifiquement pour le projet. Dans ce dernier cas, il est souhaitable que l'établissement choisi soit issu du Land partenaire de l'académie.

b) Les établissements partenaires prévoient la réalisation d'un projet interdisciplinaire, à dimension interculturelle franco-allemande et à caractère innovant.

Le projet se déroulera sur l'année 2016 et toutes les rencontres devront se réaliser entre janvier et octobre 2016. Le déroulement du projet et la date des échanges prévus sont fixés conjointement par les deux établissements partenaires.

Les échanges peuvent être réalisés dans la localité du partenaire ou en tiers-lieu (voir explications sur les deux programmes ci-dessus).

Les établissements qui étaient précédemment membres du réseau de coopération des filières bilingues à profil franco-allemand doivent, pour pouvoir participer au programme Projets-IN, répondre au présent appel à projets.

2. Procédure de réponse à l'appel à projets

Un seul dossier de candidature doit être déposé par projet et par tandem d'établissements.

Les enseignants responsables du projet remplissent en ligne le dossier de candidature après création d'un compte d'utilisateur à l'adresse suivante : <http://projets-in.ofaj.org>

Ils doivent ensuite imprimer le dossier une fois complété et le transmettre, par voie postale, **avant le 6 novembre 2015**, délai de rigueur, à l'Ofaj : **Office franco-allemand pour la jeunesse, Projets-IN, Molkenmarkt 1, D-10179 Berlin.**

Chaque dossier fait apparaître **l'accord explicite des deux chefs d'établissement** (remplir l'annexe 1 du dossier de candidature). Il est conseillé d'adresser, parallèlement, un double de ce dossier à la Dareic.

3. Sélection des projets et financement

Une commission franco-allemande (Ofaj, MENESR, KMK) se réunit fin novembre et sélectionne jusqu'à **25 projets** pour l'année **2016** en tenant compte des critères suivants :

- interdisciplinarité ;
- dimension interculturelle (thème et programme d'échange) ;
- caractère innovant.

L'Ofaj accorde, dans la limite des crédits budgétaires disponibles, à chaque établissement sélectionné, une subvention pour les frais de voyage d'un montant égal à 100 % du taux de la grille prévue par ses directives (voir annexe 2 du dossier de candidature) et éventuellement une subvention pour les frais de séjour et les frais de programme. Cette subvention est versée à l'issue de la rencontre et après réception du décompte d'utilisation.

Nota bene : Il est conseillé aux établissements d'adresser, en parallèle de la candidature Projets-IN, une demande de subvention pour le programme Rencontre au domicile du partenaire. Ainsi, dans l'éventualité d'un dossier non retenu dans le cadre du présent appel à projet, ils pourraient bénéficier d'une autre subvention de l'Ofaj. Le cumul de plusieurs subventions de l'Ofaj n'est néanmoins pas autorisé. Par conséquent, si un dossier est retenu dans le cadre du programme Projets-IN, l'établissement sélectionné en informe dans les meilleurs délais la Dareic.

4. Valorisation des projets

Les projets réalisés sont présentés sur la plateforme interactive dédiée à ce programme <http://projets-in.ofaj.org> (témoignages, comptes rendus, vidéos, photos, documents audio, blogs etc.) et selon les modalités précisées dans le dossier de candidature. Les établissements sélectionnés ont la possibilité de créer et d'actualiser leur page-projet avec l'aide de l'Ofaj.

5. Prix Projets-IN

L'Institut français (IF) d'Allemagne et le Goethe-Institut (GI) de Paris souhaitent contribuer conjointement à la valorisation du programme Projets-IN d'une part, pour promouvoir les dispositifs d'enseignement bilingue et d'autre part, pour favoriser la pédagogie interdisciplinaire et interculturelle de projet pratiquée dans le cadre des échanges scolaires franco-allemands. À cette fin, ils décerneront le prix Projets-IN aux deux écoles partenaires qui auront réalisé le meilleur projet au cours de l'année 2016.

Récapitulatif du calendrier :

Dès la parution du B.O.E.N.	Remplir le formulaire de candidature en ligne : http://projets-in.ofaj.org
Le 6 novembre 2015 au plus tard	Envoi des dossiers complets et signés par les chefs d'établissement à l'Ofaj.
Fin novembre 2015	Sélection des projets par le jury franco-allemand.
Fin décembre 2015	Envoi par courrier du résultat de la sélection aux candidats. La Dareic est informée par l'Ofaj des résultats du jury.
Avant le 15 janvier 2016	Retour des demandes de subvention remplies par l'établissement à l'Ofaj.
Avant le 31 mars 2016	L'Ofaj envoie à l'établissement la décision d'attribution avec le détail de la subvention allouée.
De début janvier à fin octobre 2016	Rencontre des classes françaises et allemandes. Actualisation de la page projet sur http://projets-in.ofaj.org par les enseignants.
Au plus tard 2 mois après la rencontre	Envoi à l'Ofaj du décompte d'utilisation, des listes de participants, de la liste des justificatifs des frais engagés ainsi que du programme et d'un rapport pédagogique détaillé de la rencontre. (Les photos, vidéos ou tout autre support sont directement mis en ligne par les enseignants sur http://projets-in.ofaj.org afin de mieux valoriser le projet). Lorsque le décompte de la rencontre est traité, une lettre de confirmation du versement de la subvention est envoyée.
À la fin de l'année 2016	Sélection du projet qui recevra le prix Projets-IN.

6. Soutien pédagogique : le dispositif TeleTandem®

Les établissements partenaires participant aux Projets-IN ont la possibilité d'utiliser le dispositif Tele-Tandem®. Ce dispositif permet de réaliser un projet franco-allemand entre deux classes à l'aide des Tice (courriel, chat, visio-conférence, etc.). La plateforme Tele-Tandem® donne accès à un espace de travail collaboratif protégé. Des formations au travail en Tele-Tandem sont régulièrement proposées par le bureau Formation interculturelle de l'Ofaj.

Chaque année est décerné le prix de soutien Tele-Tandem® qui récompense un projet franco-allemand dans le cadre duquel : les Tice ont été utilisés, une rencontre entre les deux classes partenaires a eu lieu et un « produit » concret final a émergé de la collaboration des élèves français et allemands. Un prix de 600 € est attribué aux deux établissements qui se le partagent. Les candidatures se font sous forme libre et il n'est pas nécessaire d'avoir participé à une formation Tele-Tandem® ou d'avoir utilisé la plate-forme pour poser sa candidature. Les candidatures doivent

parvenir à l'Ofaj entre le 30 mai et le 30 septembre de chaque année. Les résultats parviennent par courrier aux établissements durant le mois de novembre.

Vous trouverez davantage d'informations sur le site www.tele-tandem.org

Contact : Ofaj : Projets-IN, Molkenmarkt 1, D-10179 Berlin.

Courriel : projets-in@ofaj.org ; Téléphone : 0049-30-288757-30 ; Fax. 0049-30-288757-87.
<http://www.ofaj.org/projets-in> et <http://projets-in.ofaj.org>

Vous voudrez assurer à la présente circulaire la plus large diffusion possible.

Les établissements faisant acte de candidature voudront bien adresser à la DAREIC une copie du dossier de candidature.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Didier LACROIX, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille



Délégation Académique aux Relations Européennes, Internationales et à la Coopération

DAREIC/15-677-320 du 31/08/2015

APPEL A CANDIDATURE POUR UN POSTE DE CHARGE(E) DE MISSION INTERNATIONAL A LA DAREIC (NON DECHARGE)

Destinataires : Messieurs les Inspecteurs d'Académie, Directeurs des services départementaux de l'éducation nationale - Mesdames et Messieurs IA-IPR - Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissements

Dossier suivi par : M. GARGOT - Tel : 04 42 95 29 75/77/70 - Fax : 04 42 95 29 74

La Délégation Académique aux Relations Européennes Internationales et à la Coopération (DAREIC) qui met en œuvre et coordonne sous l'autorité du Recteur la politique académique d'ouverture sur le monde recherche un chargé de mission spécifique pour la définition et l'élaboration d'un nouveau projet ALCOTRA (2015 - 2020).

Programme transfrontalier entre l'Italie et la France, il vise la construction d'une relation solide et pérenne entre les deux pays notamment dans le domaine de l'éducation. Il implique sept académies (France : Aix-Marseille, Nice, Grenoble, Lyon / Italie : Vallée d'Aoste, Piémont, Ligurie). Elles doivent ensemble bâtir des coopérations éducatives dans des champs potentiels très étendus : à titre d'exemple on peut citer l'apprentissage en immersion du français et de l'italien dès le plus jeune âge, la mise en place de reconnaissance de compétences dans les filières professionnelles, la poursuite d'étude post Esabac, la création d'un office franco-italien pour la jeunesse, etc.

Forte de l'expérience d'un Alcotra précédent et du nombre important d'échanges entre des établissements des deux pays, l'académie souhaite profiter de cette opportunité pour au cours de l'année 2015-2016 concevoir et définir un nouveau projet dont la mise en œuvre s'effectuera en 2016-2017. Parce qu'il s'agit d'un projet à dimension transversale, ce travail de conception implique une collaboration étroite avec des institutions partenaires (Conseils départemental et Régional). Enfin, il participera d'une collaboration renforcée avec l'académie de Nice qui assurera le leadership global du projet.

Le, la chargé(e) de mission qui justifie d'une expérience d'enseignant(e) du second degré sera choisi(e) en raison de sa bonne connaissance de l'Italie, de son système éducatif et bien sûr de sa maîtrise de l'Italien.

Elle doit justifier d'une expérience concrète de l'ouverture internationale, de compétences pédagogiques, d'une bonne connaissance du système éducatif et du fonctionnement des établissements, d'une pratique avérée des programmes d'échanges et de mobilités d'élèves. Par ailleurs, il/elle possède un sens confirmé de l'ingénierie de projet, d'une capacité à communiquer tant au sein de l'académie qu'auprès de partenaires institutionnels.

Elle devra être en capacité de se déplacer au sein de l'académie et quelques fois en Italie.

Le sens du travail en équipe, du contact, des outils informatiques et de bureautique (ex : Word, Excel, PowerPoint) ainsi qu'une capacité de rédaction avérée sont impératifs.

Responsabilités non exhaustives du chargé(e) de mission :

- Concevoir, définir et formuler dans le cadre d'un travail collaboratif les composantes du projet.
- Impulser une dynamique collective au sein des territoires concernés (04 et 05 principalement) et des établissements cibles.
- Impliquer et coordonner les axes du projet avec les institutions locales partenaires.
- Participer à la réalisation de cahier des charges et autres documents opérationnels.

Conditions :

- La mission est renouvelable annuellement.
- Rémunération par IMP.

Les enseignants souhaitant faire acte de candidature sont invités à transmettre un dossier par voie postale ou numérique constitué d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation et de toute pièce annexe pouvant soutenir la candidature, **avant le 15 septembre 2015 (dernier délai, le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :**

Rectorat de l'académie d'Aix-Marseille
Délégation académique aux relations européennes internationales et à la coopération
Place Lucien Paye
13621 Aix en Provence Cedex 1

Adresse électronique :

ce.dareic@ac-aix-marseille.fr

Un double de chaque dossier sera envoyé, dans le même délai, sous couvert de la voie hiérarchique pour avis motivé au chef d'établissement ou des autorités rectorales.

Les candidats présélectionnés seront informés et invités à se présenter : un rendez-vous leur sera communiqué, sous couvert de leur hiérarchie, par voie électronique sur l'adresse du courriel que les candidats auront stipulée dans leur dossier de candidature.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Didier LACROIX, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille